

Gouvernement du Québec

Décret 913-2006, 12 octobre 2006

CONCERNANT monsieur Raymond Sarrazin, sous-ministre adjoint au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le second alinéa du dispositif du décret numéro 668-99 du 16 juin 1999 soit modifié par l'addition, à la fin, de ce qui suit :

« et que son salaire soit révisé selon la politique applicable aux administrateurs d'État II du niveau 2 et arrêtée par le gouvernement. » ;

QUE le présent décret ait effet depuis le 1^{er} avril 2006.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

47057

Gouvernement du Québec

Décret 914-2006, 12 octobre 2006

CONCERNANT monsieur Jacques Larouche, sous-ministre adjoint au ministère de la Santé et des Services sociaux

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le second alinéa du dispositif du décret numéro 845-2001 du 4 juillet 2001 soit modifié par l'addition, à la fin, de ce qui suit :

« et que son salaire soit révisé selon la politique applicable aux administrateurs d'État II du niveau 2 et arrêtée par le gouvernement. » ;

QUE le présent décret ait effet depuis le 1^{er} avril 2006.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

47058

Gouvernement du Québec

Décret 915-2006, 12 octobre 2006

CONCERNANT monsieur Julien Lemieux

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Julien Lemieux, administrateur d'État II au ministère des Transports, soit muté au ministère du Conseil exécutif aux mêmes classement et salaire annuel à compter des présentes ;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat continue de s'appliquer à monsieur Julien Lemieux, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

47059

Gouvernement du Québec

Décret 916-2006, 12 octobre 2006

CONCERNANT la désignation de monsieur Julien Lemieux comme responsable de l'administration générale de la Commission d'enquête sur l'effondrement d'une partie du viaduc du boulevard de la Concorde à Laval

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 875-2006 du 3 octobre 2006, le gouvernement a constitué la Commission d'enquête sur l'effondrement d'une partie du viaduc du boulevard de la Concorde à Laval ;

ATTENDU QUE le troisième alinéa de l'article 1 des Règles sur les modalités de gestion administrative, financière et d'engagement de personnel des commissions d'enquête instituées en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête (R.R.Q., 1981, c. C-37, r.1) prévoit que le gouvernement désigne un fonctionnaire responsable de l'administration générale de la commission ;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner un fonctionnaire responsable de l'administration générale de cette commission ;